

VISITE-DÉBAT

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Mercredi 29 novembre 2023

SALLE/ADRESSE : Saint-Nazaire – Base de maintenance du parc éolien, port de la Turballe

PARTICIPANTS : 30 participants dans la salle

Commission particulière du débat public (CPDP)

Pascal Brerat, membre de la Commission particulière du débat public NAMO

Patrick Chaumette, membre de la Commission particulière du débat public NAMO

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO et animatrice du débat

Patrick Tallec, membre du secrétariat général NAMO

Intervenants

Mr Fabrice le Tual, responsable Exploitation & Maintenance du parc

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc

Mme Charlotte Sugliani, Cheffe de projet éolien

Mme Bourdon, représentante de FNE

Mr Tillier, représentant du COREPEM

Représentants de la maîtrise d'ouvrage

Marion Richard, responsable de la mission énergie et changement climatique à la DREAL

Hervé Macé, directeur projet du raccordement RTE du parc de Saint-Nazaire

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Nous vous informons qu'il y aura une transcription intégrale en verbatim, une retranscription qui sera anonymisée, mais qui nous permettra d'analyser les prises de parole, les avis des uns et des autres. Le débat public qui se déroule pendant 6 mois a aussi pour vocation première de recueillir l'avis du public, et donc de pouvoir le synthétiser pour le partager ensuite dans une synthèse du débat au maître d'ouvrage. Voilà pourquoi il y a un petit enregistreur à côté de moi.

Dans un premier temps, je vous propose de prendre 5 minutes juste pour faire un petit tour et que chacun dise quelque chose qui l'a surpris, qui l'a interpellé pendant la visite, ou une découverte aussi de ce matin. Et puis après, on fera un retour d'expérience sur l'installation du parc, on en parlera tous ensemble. Si ça vous va, vraiment de manière complètement spontanée, quelque chose que vous avez découvert ce matin.

Interpellation citoyenne N°1 dans la salle

Moi, j'étais impressionné de voir le niveau de contenu local qui avait été fait sur le parc, probablement d'entreprises françaises en particulier qui avaient été mobilisées. Je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle, surtout qu'en France, ça reste un marché quand même relativement nouveau. Et 60 % du contenu local français, c'est une très, très bonne nouvelle pour un premier parc.

Interpellation citoyenne N°2 dans la salle

Moi, c'est la salle de coordination, parce qu'en fait, on voit qu'aujourd'hui, toutes les technologies qui évoluent sont assez importantes et intéressantes. Ce sont de nouveaux métiers, je pense que ce sont de la *[inaudible]*, les données tout ça, pas forcément — pas que, non plus. Et puis en fait, ça rejoint les personnels, pour lui faire cette gestion *[inaudible]* avec tous ces emplois différents, mais aussi des activités à risque. Donc, on est là sur une approche sociétale qui doit être très importante, à côté de toute la publicité, de tout ce qu'il y a derrière. Je ne vous dis pas, mais c'est un peu tout ça qui fait que ce n'est pas franchement très connu à l'extérieur, ou pas encore. Voilà. Tout le reste, je laisse de côté l'environnement et tout, on en parlera peut-être tout à l'heure, et d'autres choses.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

D'autres surprises ou d'autres découvertes de cette matinée ?

Interpellation citoyenne N°3 dans la salle

J'ai trouvé vraiment impressionnante l'importance accordée à la sécurité du personnel, de tout le monde.

Interpellation citoyenne N°4 dans la salle

Pour compléter sur la sécurité, j'avais conscience qu'il y avait une coordination avec le cross, mais je ne pensais pas que ça pouvait aller jusqu'à leur donner accès aux caméras notamment. Et donc, on voit que c'est extrêmement poussé et abouti dans ce sens-là.

Interpellation citoyenne N°5 dans la salle

Le fait qu'il y ait quasiment tous les jours effectivement de la maintenance sur site, je ne pensais pas que c'était autant. Enfin, je me doutais bien qu'il y avait la maintenance préventive, mais pas aussi quotidienne.

Interpellation citoyenne N°6 dans la salle

Il y a 80 éoliennes, pas 3 ou 4 en terrestre, *[inaudible]*.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Super, merci beaucoup. Merci aussi, Charlotte et Nathalie, pour cette présentation qui nous a appris beaucoup de choses.

Je vous propose de me tourner vers vous maintenant sur quelques questions. Peut-être vous laisser le temps de vous présenter, vos fonctions, et puis après je vous poserai quelques questions.

Fabrice LE TUAL, responsable d'exploitation et maintenance du parc éolien

OK, moi, j'avais promis quelques petits mots. En fait, donc je suis Fabrice LE TUAL, je suis responsable d'exploitation et maintenance du parc éolien, et responsable aussi de la base, donc des activités qui tournent autour du parc éolien. Je pense que vous avez appris plein de choses ce matin, sur la base ou sur le parc. Donc, on est une centaine de personnes en emploi permanent sur cette base, enfin le personnel qui tourne, parce qu'on a des équipes qui tournent une semaine sur deux, ou 14 jours/14 jours. Mais en emploi permanent, on est à peu près 100, mais je dirais qu'on est même plus que 100. C'est le chiffre qu'on donne, mais on voit qu'on est largement au-dessus de ces chiffres-là. Et en emploi indirect, on est aux environs de 300 personnes, qui sont des sous-traitants, des fournisseurs. Donc, voilà, il y a quand même beaucoup de monde qui tourne autour de l'exploitation et de la maintenance du parc. J'avais noté quelques faits marquants de cette année, puisque nous, on est installés depuis 2021 ici, sur la base. Donc, on a réceptionné le bâtiment en août 2021. On a eu un temps pour se préparer, pour réceptionner en fait toutes les éoliennes, puisque la construction s'est terminée en 2022. Donc, on a recruté le personnel, préparé la base, les pièces de rechange, la logistique, les navires. Et donc, on va arriver à notre première année d'exploitation pleine capacité, là, le 13 décembre. Et on a évacué notre premier - enfin, fourni notre premier kW/h en juillet de l'année dernière.

Donc, les infos que je peux donner, donc c'est sur la production. Donc en fait, on est arrivés au terme du premier exercice et on a atteint nos objectifs. Comme tout le monde, on a essuyé cette tempête aussi, ou ces deux tempêtes qui sont passées. On en a eu aussi une en début d'année. On n'a pas eu d'événements particuliers. En fait, le parc s'est comporté correctement. On n'a pas eu d'événements non plus sur le réseau, parce qu'on aurait pu très bien avoir des problèmes sur le réseau RTE, mais finalement on n'a même pas été déconnectés du réseau. Ça a bien fonctionné. Les éoliennes se sont arrêtées comme il faut, suivant les automatismes qui sont prévus pour ça. On a aussi vécu l'ouverture à la navigation. Donc, on s'attendait au pire, mais finalement, ça s'est relativement bien passé. On n'a pas eu d'événements majeurs qui ont fait que ça a perturbé notre activité sur le site.

On peut noter aussi un grand intérêt pour le public, puisqu'on a eu environ 10 000 visites en mer, 10 000 personnes qui ont visité le site en mer, par différents moyens. Et ici, à la base, à peu près 1000 personnes. Donc, voilà ce que j'avais à dire sur le REX. Après que sinon, vous avez vu la salle de contrôle, on a des navires, donc c'est vrai qu'il y a eu des aménagements du port aussi, qui ont permis d'avoir quai EMR où on vient stationner nos navires. Donc, il y a eu un petit peu d'attente, et donc on a réussi à se débrouiller avec nos navires pour partir en mer régulièrement.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Est-ce que vous pouvez revenir, tout à l'heure on a parlé de la phase de concertation avant le début des travaux et la construction du parc, quels étaient les sujets qui ont été soulevés lors des différentes phases de concertation, et puis quelles suites ont été données aussi au cours de ces travaux ? Est-ce qu'il y a eu des modifications dans les plans ? Comment vous vous êtes adaptés à ces concertations préalables du public ?

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc (EDF)

Je vais répondre, parce que je pense que... donc, je n'étais pas chez EDF Renouvelables pendant la phase de développement, mais je l'ai suivie d'une autre manière. Et puis finalement, dans l'équipe qu'on forme avec Mme Charlotte Sugliani, Cheffe de projet éolien (EDF) et puis d'autres collègues, c'est plutôt nous qui sommes amenés à être au plus près de ces questions de concertation et d'échange avec le public. Donc, pendant la phase de développement, une des questions criantes évidemment, ça a été la question paysagère. Je pense que vous avez tous pu suivre ça dans le temps et dans la presse. Quand on développe un projet comme celui-là, on fait appel à la technique du photomontage pour se donner, ou donner à la population une impression de ce que sera visuellement le parc s'il est installé. Et c'est un sujet qui s'est poursuivi en phase de construction, et puis au début, au cours de cette année, encore première année d'exploitation, un sujet de controverse. Le paysage, c'est un sujet sensible, c'est un sujet même passionné parfois. Et puis surtout, l'appréciation d'un impact paysager, c'est très subjectif — en fonction de la sensibilité de chacun au paysage, au milieu naturel, à l'industrie, l'appréciation que chacun a des enjeux énergétiques, ou des enjeux environnementaux, ou des enjeux de patrimoine. Tout ça, c'est très subjectif. Donc forcément, ça amène beaucoup de passion dans les débats. Et donc ça, on l'a vécu tout au long de la phase de développement, beaucoup pendant la phase de construction, parce que ça y est, les premiers éléments arrivaient en mer. Et puis, ça a continué un peu, les discussions, cette année. Avec une difficulté majeure, qui est qu'un photomontage ne pourra jamais

retranscrire ce que votre œil voit en réalité. On peut vous montrer un photomontage de la tour Eiffel, eh bien ça ne vous donnera jamais l'impression que vous avez quand vous êtes au pied de la tour Eiffel. C'est impossible en fait. Parce qu'un photomontage, c'est quelque chose de figé, qui est imprimé sur du papier, avec une certaine lumière, avec un certain nombre de pixels, et votre œil n'a pas un regard dynamique là-dessus comme ce que vous pouvez voir dans votre environnement. Et donc, c'est vrai que quand les premières structures ont été installées en mer, là vraiment les personnes ont pris la mesure de ce que ça allait représenter dans leur paysage, et puis avec des réactions plus ou moins vives en fonction des sensations que ça leur procurait. Et puis pour certains, la sensation que les photomontages étaient une trahison. Alors, les photomontages, ils suivent une méthode qui a été développée par un bureau d'études et validée par des opticiens du CNRS. Donc, on leur fait quand même confiance. La méthode a été reconfrontée dernièrement dans le cadre du développement du parc de Dunkerque, elle a été reconfrontée auprès d'experts scientifiques qui sont venus à nouveau valider que cette méthode est bien conforme pour aboutir au résultat le plus réaliste de ce qu'on peut faire en photomontage. Mais jamais cela ne vous donnera la même chose que ce que vous pouvez voir à l'œil.

Et peut-être que quelque chose — pour vous donner un peu un ordre d'idée de la complexité, c'est que le fait d'installer sur cette ligne d'horizon des éoliennes, en fait ça donne une dimension à ce paysage qui auparavant était infini. Et maintenant, quand on regarde le parc éolien en mer, si vous voyez la zone d'attente de Saint-Nazaire à côté, les bateaux que vous voyez dans la zone d'attente, vous ne les voyez plus de la même dimension que ce que vous voyiez auparavant, par le simple fait que vous avez différents éléments visuels dans le paysage — les éoliennes, les bateaux — pour vous donner de nouvelles échelles en fait. Votre œil et votre cerveau ont de nouvelles échelles, de nouveaux indicateurs pour vous permettre de vous donner des dimensions de ce que vous voyez, de ce que vous avez devant vous. Et donc, voilà, la question du paysage, c'est une question qui est vraiment difficile à traiter et à faire entendre, parce que c'est vraiment lié à la vision de chacun et aux sensibilités de chacun.

Et aujourd'hui en fait, le sujet est toujours sur la table quand on va sur des stands, etc., mais on entend aussi beaucoup de personnes qui mettent en perspective l'impact paysager et les enjeux énergétiques et de réchauffement climatique, pour temporiser en fait leur appréciation de l'impact paysager.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Merci beaucoup. Et autre que cette question paysagère, est-ce qu'il y a eu d'autres sujets qui sont apparus ? Tout à l'heure, vous aviez parlé par exemple des relations et des dialogues que vous avez entrepris avec les pêcheurs institutionnels sur place, vous avez mis en place de nouvelles règles — il y a par exemple ne pas franchir une barrière de 50 mètres au pied des éoliennes pour venir pêcher. Comment tout ça s'est construit ? Quelle collaboration avec les pêcheurs sur place ? Quelles nouvelles règles ? Il y a M. TILLIER qui est présent dans la salle aujourd'hui, représentant aussi de la COREPEM, donc peut-être, si vous voulez apporter une réponse à deux voix sur cette question.

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc (EDF)

Alors, sur la concertation en amont, comme Charlotte l'a expliqué ce matin ça a été beaucoup d'échanges, quelques orientations aussi en matière de mesures d'évitement, alors à la fois du point de vue environnemental et puis par rapport à des enjeux pour la pêche — le tracé des câbles par exemple a été adapté par endroits pour éviter d'aller détériorer certains fonds marins qui sont considérés comme plus sensibles, et donc qui peuvent être aussi intéressants par rapport à la ressource de manière indirecte. Voilà, ça a été ce genre de choses. Et après, sur la cohabitation, les échanges avec la pêche, je préfère que tu répondes.

Ion TILLIER, COREPEM

Je m'appelle Ion, je suis salarié des marins pêcheurs au niveau du comité régional des pêches, qui est leur organisation professionnelle, ou l'équivalent des chambres d'agriculture, mais pour les marins pêcheurs, si vous voulez faire la comparaison. J'interviens comme chaînon manquant sur ce projet entre les marins pêcheurs et le reste du monde depuis 2013, donc depuis finalement qu'EDF a été désignée lauréat de l'appel d'offres, à quelques mois près.

Alors, sur les sujets concernant la pêche, c'est un travail de très, très longue haleine — et heureusement, aurais-je tendance à dire. Les premiers échanges en fait — alors, qu'on ne retrace pas forcément ici, mais c'est intéressant de les avoir en tête, les premiers échanges sur le déploiement de l'éolien en mer, c'est début des années 2000 sur le secteur — c'est 2003, pour être exact. Avec une recherche de zones pour l'implantation, alors à l'époque on parlait de trois éoliennes, alors vous

imaginez bien que ce n'étaient pas les mêmes, mais sur le plateau de la branche, avec la proximité du banc de Guérande. Et finalement, les marins pêcheurs, ils sont dans cette discussion-là, de réussir à formaliser ces différents projets successifs, des méthodes pour éviter, réduire, compenser les impacts depuis une vingtaine d'années. Et ce long terme — alors, je recentre malgré tout sur le projet du banc de Guérande, ce long terme a permis en fait de traiter les différents enjeux, qui sont des enjeux liés à l'environnement, l'environnement étant perçu par les marins pêcheurs comme avant tout un support d'activité. Sur le volet environnement plus général, je pense que Mireille aura l'occasion d'intervenir par la suite. Mais donc, sur le volet environnement et ressources halieutiques. Sur le volet sécurité maritime, deuxième gros enjeu. Et troisième enjeu : le volet impact socio-économique, parce que vous imaginez bien, et ça vous a été dit que lorsqu'une phase de travaux est mise en place, ce sont des zones dont les usagers habituels sont exclus. Ce long terme, et cette concertation de long terme finalement, moi, je la segmente habituellement en plusieurs phases. La phase préalable à l'appel de l'offre, dans le cas dans lequel on s'est placé ici, dans le cas administratif dans lequel on s'est placé ici, qui est la phase de définition de la zone — trouver la zone qui sera la moins impactante. Alors, elle n'a pas été trouvée au bénéfice de la pêche. Il y avait 38 000 critères, des zones Natura 2000, un grand porc à côté avec un chenal de navigation d'une zone d'attente, etc., des critères techniques. Et finalement, dans le petit espace qui restait au milieu, les marins pêcheurs ont pu contribuer à définir une zone dans le détail — enfin, vous l'avez vu dans la salle de coordination, ce parc n'est pas carré, il n'est pas rectangulaire, il a une forme un peu biscornue. Ça, c'est entre autres du fait des pêcheurs, soyons clairs, qui ont suivi dans la délimitation de la zone des entités morphologiques que vous avez en dessous. C'est un plateau rocheux un peu surélevé par rapport aux espaces environnants, etc., et finalement pour garantir au maximum et éviter de ce fait de futurs impacts potentiels, les marins pêcheurs ont cherché à cantonner cette installation d'éoliennes sur le plateau rocheux, parce que sur le plateau rocheux, ce sont des arts dormants, donc des arts qui potentiellement peuvent mieux cohabiter avec une implantation fixe telle celle d'un parc éolien. Ça, c'est la première phase, et encore une fois à laquelle les pêcheurs parmi tous les autres acteurs ont pu contribuer, et qui était une phase lors de laquelle vous étiez, finalement, EDF, parmi d'autres producteurs potentiels.

Et ensuite, s'en est suivi quasiment dix ans de concertation — là, pour le coup, avec un ensemble de partenaires évidemment : l'État, les associations environnementalistes d'intérêt général, tout un tas d'acteurs socio-économiques, mais une discussion vraiment centrée sur le projet, sa conception, que ce soit sur le raccordement électrique ou sur le parc, chercher dans le détail quelles seront les implantations qui permettront là encore le moins d'impacts, les techniques qui là aussi permettront le moins d'impact. Vous avez vu tout à l'heure — alors, je me suis intégré rapidement avec un petit groupe lors de la visite, notamment au moment où Nathalie a pu présenter le système de protection externe des câbles, les fameuses coquilles en fonte. Alors, ces coquilles sont là pour maintenir évidemment en place les câbles, les protéger, mais les protéger aussi vis-à-vis par exemple d'ancrage de matériel de pêche. Sur le secteur, les pêcheurs ne disent pas d'ancres ou quoi, ils utilisent des paquets de chaînes, des lests un peu non crochant, mais malgré tout, un paquet de chaînes de 30 kilos qui tombent sur un câble, certainement que ça ne le ferait pas du bien. Donc, voilà, c'est tout ce détail en fait dans l'implantation, dans les technos, dans tous ces éléments-là qui a été concerté, ainsi que toutes les règles d'usage. Et pour se mettre OK sur ces règles d'usage, il y a un gros, gros round de concertation pour savoir ce qui est acceptable en termes de sécurité maritime, au bénéfice des biens, évidemment, mais aussi au bénéfice des personnes. C'est-à-dire qu'un navire qui s'accroche dans quelque chose, ça le met aussi en danger, et les personnes qui sont à bord ne savent pas qu'il y a un naufrage, effectivement à la pêche.

J'ai un peu divagué, mais en tout cas, importance du temps long sur la concertation, ça, c'est vraiment un message que je cherche à faire passer. Et notamment parce qu'on pourra accélérer autant qu'on veut, c'est ce qui est prévu notamment dans le cadre du déploiement à venir de l'éolien en mer, il faut savoir sur quoi accélérer et sur quoi se garder le temps de faire quelque chose de raisonnable.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Merci beaucoup. Peut-être une dernière question, et après on donne la parole à la salle, parce que vraiment le but, c'est d'avoir vos avis, vos questions et vos retours. Une petite question pour vous sur le regard que vous portez sur le vieillissement des infrastructures du parc. Vous disiez que vous aviez une autorisation d'exploitation sur 25 ans, quel est l'avenir du parc ? Après, quelles incertitudes vous avez aujourd'hui ? Quel regard sur le vieillissement des infrastructures ? En deux minutes

Fabrice LE TUAL, responsable d'exploitation et maintenance du parc éolien

Nous, on n'a pas d'inquiétudes particulières sur le vieillissement des installations. On est là pour ça d'ailleurs, puisqu'on met en place des plans de maintenance, des plans de contrôle, à tous les niveaux, que ce soit sur les structures externes ou les structures qui sont sous l'eau. Donc, on a des plans de maintenance sur toutes les installations. Et de toute façon, maintenant on met en place et on fait des actions correctives s'il y a des déviations, s'il y a des choses qui *[inaudible]*.

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc (EDF)

Et sur la fin de vie peut-être, donc nous, on a une autorisation d'exploiter pour 25 ans, et donc au bout de 25 ans, à l'heure actuelle ce qu'on est censé faire, c'est démanteler le parc. Et démanteler le parc, ça représente un coût, qui est provisionné en fait. Donc, aujourd'hui déjà, on a provisionné un budget qui servira à faire le démantèlement du parc. Et souvent, il nous est posé la question de savoir si au bout de 25 ans, on peut continuer à exploiter, etc. Tout ça en fait sera à évaluer dans les quelques années qui précéderont la fin de vie, au regard de l'état des infrastructures, le réseau électrique, les besoins, le mix. À ce moment-là, il y aura énormément de paramètres qui entreront en ligne de compte. Mais quoi qu'il en soit, si on décide de continuer à exploiter, on devra demander une nouvelle autorisation, et si on démantèle, on devra faire un projet de démantèlement qui sera soumis à étude d'impact. Encore une fois, dans le même cadre réglementaire que ce dont je vous ai parlé plus tôt, un démantèlement, ce sont des travaux en mer qui doivent être évalués du point de vue des impacts environnementaux, et donc on repassera par toutes ces phases de demande d'autorisation avec consultation du public sur la façon de procéder.

Donc, c'est vraiment une activité qui est très encadrée dans la durée.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions après ces prises de parole ou directement des rebonds ? Une façon de s'exprimer, ça peut être aussi vos positionnements et *[inaudible]*.

Mireille BOURDON, France Nature Environnement

Je vais m'autoriser à prendre la parole dans la mesure où la CNDP m'a demandé d'intervenir, et que donc nous avons entendu les industriels, les pêcheurs, et c'est peut-être bien quand même que les ONG que je représente ici via France Nature Environnement puissent aussi témoigner.

Donc je me présente Mireille Bourdon, France Nature Environnement, qui est une fédération nationale de plus de 6000 associations aujourd'hui, et donc à ce titre-là nous travaillons sur ce dossier depuis quelques années effectivement, dans la mesure où nous avons participé dès décembre 2009 à la première réunion, en présence donc du préfet maritime et du préfet de la région, sur justement le choix de la zone. Et pour revenir au choix de la zone, ça, c'était notre premier élément, sentiment, qui était un sentiment un peu de sidération, dans la mesure où le choix de cette zone-là a été imposé — alors, selon des critères comme il vient d'être expliqué : pêcheurs, militaires aussi, il ne faut pas l'oublier aussi, mais donc le volet environnemental et biodiversité n'a absolument pas été pris en compte lors de ce choix. Il nous a été imposé. Et donc, ça, je reviendrai là-dessus, pour ce qui est donc de ce choix. Nous avons donc eu un premier sentiment de sidération par rapport à cette zone imposée, qui est certainement de moindre impact — ça, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. Nous avons eu aussi une phase de questionnements — questionnements par rapport donc aux fondations, dans la mesure où quand a débuté le débat public, aussi donc dans le cadre de la consultation, nous ne savions pas à ce moment-là s'il y avait des pieux, s'il y avait des jaquettes, et donc l'impact lié à ce choix technologique. Donc, questionnement qui a été éclairé au fur et à mesure. Consternation aussi — consternation, parce qu'il y a eu donc des oppositions. Vous avez parlé donc du paysage, mais pas que, il y a eu aussi des interventions comme quoi il y allait avoir de la dynamite utilisée parce que nous étions sur un fond rocheux, et aussi la présence d'une forêt de laminaires, qui est une algue particulière, et donc qui nous a amenés à nous interroger, mais sur justement cette présence rocheuse et ce choix. Et enfin, des inquiétudes — des inquiétudes que nous avons exprimées lors des différentes concertations que nous avons eues, au niveau donc du tranchage, ç'a été évoqué par le porteur de projet à un moment donné, la possibilité de tranchage lors du débat public, mais aussi d'un *[inaudible]* sacrificiel, qui permet de ralentir le phénomène de corrosion, et qui finalement a abouti sur un autre choix technologique, qui est donc le courant imposé. On ne va pas rentrer dans le domaine technique, etc.

Donc ce qui est à retenir, je dirais qu'il y a trois choses qui sont à retenir dans cette concertation. Tout d'abord, de bonnes choses. Il y a eu une bonne concertation, et ça, nous sommes complètement

d'accord avec le milieu de la pêche. Il y a eu donc un échange clair, parfois un petit peu vif, mais c'est ça aussi, la concertation. Donc, un esprit, une intelligence collective, je dirais, par rapport à ça. Et donc, on verra la suite, dans les autres parcs, ce qu'il en sera. Et avec un travail donc très en amont de la part du porteur de projet, mais aussi avec RTE, qui a su aussi collaborer sur la partie, entre autres, je pense, terrestre, avec Bretagne Vivante, et puis un certain nombre de biologistes sur justement les parcours des câbles terrestres, parce qu'il n'y a pas que la mer, mais aussi il y a terre dans ce projet-là.

Maintenant, ce qui est à améliorer, parce qu'il y a des choses aussi à améliorer, parce qu'on part d'un premier projet — ce sera peut-être le plus petit projet en France, les autres projets feront certainement des tailles plus importantes, et quand on va passer après à l'éolien flottant, alors, là, on part dans des projets de tailles beaucoup plus importantes. Donc, nous, au niveau de France Nature Environnement, on considère que la connaissance du milieu marin est très importante et que la biodiversité marine ne doit pas être une variable d'ajustement. C'est-à-dire que ce n'est pas le dernier volet duquel on discute — c'est pour ça que je me suis permis de prendre la parole aussi, parce que quand j'entends les industriels, c'est une chose, j'entends les pêcheurs, c'est une chose, mais, et la biodiversité dans tout ça ? Ça, c'est un premier point d'interrogation. Une chose à améliorer aussi, c'est — alors vous allez dire « qu'est-ce que ça vient faire là-dedans ? ». Mais si, ça a un rapport aussi, parce qu'on parle de biodiversité, mais on va parler aussi d'économie et entre autres de fiscalité, et on va parler à taxe éolienne. Ça, ce sont des éléments que je voudrais apporter aux gens ici présents pour s'approprier un peu le débat. Nous avons d'ailleurs rédigé un document, qui s'appelle Eoloscope, il y a un exemplaire ici, et vous pouvez le télécharger sur le site le FNE. Justement, donc la taxe éolienne, pourquoi ? Parce que la taxe éolienne aujourd'hui, elle n'est pas conditionnée. Elle est reversée entre autres aux communes, elle est reversée aux pêcheurs, et les communes, elles en font ce qu'elles veulent, de cette taxe éolienne. C'est-à-dire que je suis un élu, je peux faire un complexe très énergivore, peu importe, je fais ce que je veux avec cet argent-là. Et nous, nous considérons que justement, cette taxe éolienne doit être conditionnée, tant dans le milieu de la pêche pour les aider à renouveler dans le sens développement durable et puis énergétique, mais aussi au niveau de l'aménagement, donc au niveau des communes qui sont aujourd'hui bénéficiaires.

Deuxième volet, et là aussi je rentre dans le volet économique, ça peut paraître étrange, mais ça fait aussi partie de notre discours, c'est par rapport aux appels d'offres. Parce qu'on se tourne vers demain, et aujourd'hui on constate une chose, c'est que le facteur environnemental est de plus en plus réduit dans les appels d'offres — les appels d'offres que l'on présente donc aux porteurs de projets qui candidatent, et ensuite il y aura le lauréat qui soit choisi. Et il se trouve qu'entre l'appel d'offres 4 en France, qui se trouve au niveau de la Normandie si je ne me trompe pas, et l'appel d'offres numéro 5 qui va se trouver en Bretagne Sud, ce sera de l'éolien flottant, eh bien le volet environnemental a descendu de 3 points. Donc ce qui veut dire que malheureusement, on constate que dans ces appels d'offres là, il faudrait peut-être les revoir de façon à prendre beaucoup plus en considération le volet environnemental. Donc pour ce qui est de ça, un autre volet, c'est que nous sommes très contents de participer à des réunions d'ordre technique en présence d'experts, d'Ifremer, de l'OFB, etc. Nous n'étions pas attendus par les services de l'État et les différents intervenants, et donc le porteur de projet a accepté, et nous les remercions officiellement, donc de nous inviter systématiquement à ces réunions en présence donc d'un certain nombre d'organismes comme l'Ifremer, Cerema — et puis, je ne vais pas tous les citer.

Et un point aussi, je vais faire un petit peu long, mais excusez-moi, c'est un dossier que l'on porte quand même à cœur, concernant donc les impacts de l'éolien. Alors, aujourd'hui, l'éolien en mer est le dernier acteur qui arrive en mer. Or, on demande beaucoup aux industriels aujourd'hui, mais aussi demain, à présenter les impacts, mais nous, on souhaiterait aussi apporter les impacts de toutes les activités en mer. Les impacts cumulés. Donc, que ce soit le monde de la pêche, que ce soit le monde de l'extraction en mer, les granulats, que ce soit l'éolien en mer, et bien d'autres activités. Et ça, nous considérons que — d'abord, c'est une obligation au niveau d'une directive européenne, donc de prendre en compte la notion d'impacts cumulés de toutes les activités en mer, et que ce ne soit pas le dernier arrivant en mer qui soit assujéti à présenter publiquement ses impacts. Donc, la concertation continue aujourd'hui, c'est une bonne chose.

Donc maintenant, pour revenir au débat public, je terminerai là-dessus, parce que le débat a commencé lundi, il va continuer pendant plusieurs mois, et nous, notre inquiétude, c'est que ce débat-là se focalise sur l'éolien en mer. Or, le débat, c'est « la mer en débat », et quand on parle de la mer en débat, le premier volet que nous souhaitons voir aborder dans les débats publics, et je pense entre autres à la prochaine réunion de Saint-Nazaire, c'est le bon état écologique de la mer. Or, il se trouve

qu'aujourd'hui, elle est considérée en mauvais état, voire en très mauvais état. Donc, qu'allons-nous faire demain pour améliorer ce bon état écologique ? Et pour ça, il faut parler des pressions. 80 % de la pollution de la mer vient de la terre, et c'est pour ça que parler du bon état écologique de la mer sans parler des activités à terre, dans l'agriculture – attention, une certaine agriculture, donc quand je parle de la pêche, je parle d'une certaine pêche, je ne parle pas de tous les pêcheurs, ce n'est pas du tout un raisonnement binaire que je tiens. Deuxième volet dans les débats publics, c'est l'éolien en mer. C'est une nécessité de transition énergétique, c'est une chose, mais aussi écologique dans la mesure où on doit prendre en compte et utiliser justement cette nouvelle activité pour mieux connaître le milieu marin.

Et enfin, le dernier volet que nous souhaiterions voir aborder, ce sont les aires marines protégées. En particulier, les zones de protection fortes. Aujourd'hui, les aires marines protégées, on en parle, on dit que c'est formidable, la France crée des aires marines protégées — le grand public pense « voilà, ça veut dire qu'on maintient une certaine biodiversité dans certains endroits. Or, en réalité qu'est-ce qu'il se passe ? Les aires marines protégées, c'est qu'on présente des chiffres, et quand on va voir à l'intérieur des aires marines protégées, on se rend compte que beaucoup d'activités sont autorisées — comme un certain type de pêche, je pense au chalutage, comme une certaine activité en mer, je pense aux granulats — et que pour nous, quand on parle de protection de la biodiversité, il faut peut-être remettre en question et remettre sur la table qu'est-ce qu'une aire marine protégée en France ? Qu'est-ce qu'une zone de protection forte ?

Et je vais terminer mon intervention par une question : dans l'avenir, doit-on imaginer un parc éolien en mer dans une zone Natura 2000 ? Et ça, c'est une question que je présente au public et que je présenterai dans différents publics, et nous serons amenés à rédiger des cahiers d'acteurs dans les débats publics. Excusez-moi d'avoir été longue, mais il me semblait nécessaire.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Merci beaucoup pour votre intervention. C'est évidemment un point très important. Aujourd'hui, dans la base du parc éolien, le débat se centre un peu sur l'éolien, pour autant tout le débat public se déroule sur 5 axes différents, et dont le dérèglement climatique et l'impact du dérèglement climatique sur la biodiversité marine en est un très fort. Je vous propose de vous laisser la parole, des questions, des interpellations, des retours — un peu vos prises d'opinion. On va en prendre quelques-unes, s'il y a des questions je vous propose de ne pas y répondre tout de suite, comme ça on laisse vraiment la parole à la salle, puis on répondra par la suite si besoin. Allez-y.

Interpellation citoyenne N°7 dans la salle

J'avais une question sur la gestion des déchets. Il y en a certainement d'autres sortes, et un paquet, même si vous n'avez pas tant de recul que — non, mais du recul, mais pas forcément tant que ça, comment vous faites ? Qu'est-ce qui est prévu ? Les liens avec les filières déjà existantes, etc.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Alors pour préciser, ce sont les déchets...

Interpellation citoyenne N°7 dans la salle

Tous les déchets que vous pouvez avoir.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Du parc éolien ou des déchets en mer ?

Interpellation citoyenne N°7 dans la salle

Non, du coup, alors effectivement, je vais parler du parc éolien, parce que je ne rentre pas dans les déchets.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

OK. Donc, on peut prendre plusieurs questions, ça vous va ?

Interpellation citoyenne N°8 dans la salle

Je me demandais comment la biodiversité est recolonisée une fois que l'exploitation serait finie. Parce que si on fait [*inaudible*] de mammifères, comment est-ce qu'ils vont se réapproprier le milieu une fois que l'exploitation sera terminée ?

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Après les 25 ans donc ?

Interpellation citoyenne N°8 dans la salle

C'est ça, après les 25 ans.

Interpellation citoyenne N°9 dans la salle

Du coup, j'en profite parce qu'il y a un pêcheur, je me posais la question : les mesures compensatoires dont tout le monde parle, comment c'est défini ? Qui est-ce qui les touche ? Enfin, je demande, les mesures pour la pêche — enfin, ce sont les mesures, un peu, on évite, on réduit et on compense, mais du coup la compensation, c'est quoi exactement ? Et qui est-ce qui touche ça ? Comment on sait que ce sont les bonnes personnes, etc. ? Parce que la dame a parlé de la taxe éolienne et il y a aussi une partie qui va à la pêche, donc si on peut clarifier. Merci

Interpellation citoyenne N°9 dans la salle

Dans la présentation, il était mentionné tout ce qui était importance de faire travailler au niveau local, les chantiers de l'Atlantique, d'avoir de l'emploi — est-ce que c'est un critère qui était dès le début de définition du projet ou qui a évolué au cours de la concertation avec les préoccupations des acteurs économiques locaux ?

Interpellation citoyenne N°10 dans la salle

Je me permets juste, de reposer une question que j'ai posé tout à l'heure, il n'y avait pas forcément la réponse, parce que ça a l'air d'être assez physique, le métier de technicien en mer, du coup : qu'est-ce que les gens qui ont cet emploi, quand ils ont 50 ans, plus, et que physiquement ça devient compliqué, quels sont les débouchés pour... enfin, les gens que vous employez, derrière, pour se recycler, entre guillemets ? Merci.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Je vous propose une première question — la question de l'économie locale : est-ce que c'est un choix de votre part ? Est-ce que ça vous est imposé dans le cahier des charges à la base ? Et quelle évolution de carrière pour les employés sur site ? Si vous pouvez mixer la réponse à ces deux questions.

Fabrice LE TUAL, responsable d'exploitation et maintenance du parc éolien

Je peux répondre sur l'évolution de carrière, mais...

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc (EDF)

Et l'autre, pardon c'est sur le contenu local ?

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Et sur l'économie locale : est-ce que c'est un choix de votre part, ou une politique assumée ?

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc (EDF)

Alors, en fait, ça ne peut pas être un critère du cahier des charges de l'appel d'offres. Donc, l'attribution des projets passe par un système d'appel d'offres avec un cahier des charges et un système de notation — on en parlait pour l'environnement. Et le fait de recourir à des entreprises locales ou même nationales, ça ne peut pas être une exigence, puisque ce serait contraire aux règles européennes en matière de droits de la concurrence, ce serait considéré comme une concurrence déloyale puisqu'au niveau communautaire on raisonne à l'échelle du marché européen. Néanmoins, nous, à l'époque de notre candidature, on a pris des engagements. Et ces engagements, on les a respectés, et notamment le fait d'avoir les commandes de nos éoliennes auprès d'Alstom, ce qui devait aboutir à la création d'une usine à Montoir-de-Bretagne pour l'assemblage des génératrices et des nacelles, et une usine de pales à Cherbourg. Et ça du coup, grâce à la commande qu'on a eue — à l'origine, c'était sur nos trois projets, donc avec aussi les deux en Normandie — Alstom avait suffisamment de visibilité sur des commandes pour implanter ces deux usines. Après, il y a eu donc le rachat par General Electric, il y a eu des changements de stratégies, qui font que les pales qu'ils produisent à Cherbourg, elles n'ont pas pu équiper Saint-Nazaire, mais en tout cas c'est un engagement qu'on a pris et qu'on a tenu. Et après effectivement, avec ce temps long de la concertation, on a appris à mieux connaître la sous-traitance régionale, et donc on a pu identifier de nombreuses entreprises et aussi les accompagner pour leur dire concrètement ce qu'on va passer comme appel d'offres, quel va être le calendrier. Et on a aussi fait cet

exercice avec nos autres — ce qu'on appelle les fournisseurs de rang 1. Donc, il y a effectivement le fournisseur des éoliennes, pareil le fournisseur du poste électrique qu'on a choisi français avec les chantiers, le fournisseur des câbles, c'est aussi quelque chose qui a été fait en France. Et puis, quand ça devait être fait à l'étranger, comme je le disais pour les fondations, dans ces cas-là, on encourageait quand même cette entreprise à faire autant que possible appel à des entreprises locales pour tout ce qui de toute façon devait se faire ici. À un moment, même si la fabrication se fait en usine en Europe du Nord, à un moment quand ça arrive sur un port ou quand c'est installé en mer, ça mobilise des emplois locaux.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Merci beaucoup. Et sur la question des carrières ?

Fabrice LE TUAL, responsable d'exploitation et maintenance du parc éolien

Donc en fait, cette question-là existe déjà sur l'offshore, enfin sur l'éolien terrestre. Sur nos techniciens, tous les techniciens qui travaillent sur le site ont des visites médicales, déjà, d'une, qui les autorisent à aller travailler sur les installations. Sans ces visites médicales, ils ne peuvent pas intervenir sur les installations. Donc, c'est vrai que cette question se pose à un moment donné, et on a des systèmes de mobilité interne, je parle pour EDF Renouvelables, où on va reclasser les gens suivant leurs capacités ou leurs aspirations également. Mais, oui, en fait, c'est assez surveillé, parce qu'avec ces visites médicales, on ne peut pas — enfin, voilà, ce sont quand même des métiers assez pénibles, et les gens sont formés pour le faire, mais c'est vrai que quand vous travaillez 14 jours en mer à raison de 12 heures par jour, ce sont des rythmes quand même très soutenus.

Je peux répondre sur les déchets aussi. En fait, on ne génère pas tant que ça de déchets, déjà, dans un premier temps. On a des déchets qu'on peut appeler alimentaires, ou des déchets ménagers, comme chez nous, chacun, sur la base, qui reviennent des installations parce que les gens déjeunent, ils ont des déchets pendant l'activité, tout est ramené à terre et tout est géré de la même manière. Ensuite, on a des déchets de type industriels, qui ne sont pas — on n'en a pas énormément, mais on passe par un gestionnaire de déchets, comme Veolia. Donc, on a des containers, tout est bien encadré, et donc tous les déchets sont retraités. On ne va pas jeter nos déchets en mer. Tout est bien tracé aussi.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Sur la question de la biodiversité marine peut-être Nathalie, est-ce qu'avant votre implantation et votre arrivée ici, il y avait déjà des mesures de suivi d'impact, ou pas ? Est-ce que vous vous êtes basés sur déjà une connaissance des milieux marins avant votre arrivée ? Et comment voir après si ça revient à l'état d'avant, oui s'il y a une amélioration ou une dégradation ?

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc (EDF)

C'est tout le process que j'expliquais plus tôt ce matin, c'est-à-dire qu'avant de pouvoir construire un projet, on passe par la phase de l'évaluation environnementale, qui demande de faire des études en mer pour connaître l'état initial. Donc, ça, c'est assez tôt dans le projet. Et puis, en général, quand on est prêt à construire, l'année qui précède la construction on refait un suivi en mer pour avoir ce qu'on appelle l'état de référence. Donc, c'est une sorte d'état zéro, vous avez vu, c'est assez long, la phase de développement. Donc, vraiment quand on est prêt à construire, dans l'année qui précède, on fait cet état de référence, qui va vraiment venir nous servir à faire des comparaisons entre ce qu'était l'environnement avant d'installer le parc et ce qu'il est après l'avoir installé — ou ce qu'il est pendant que l'on construit le parc, puisqu'on a fait des suivis aussi pendant la construction, ce qui est assez rare d'ailleurs. En mer du Nord, ça ne se fait pas trop, en général ils ne font pas de suivi pendant la construction, ils font des suivis seulement une fois que le parc est en exploitation.

Donc, sur la recolonisation, en fait c'est quelque chose qu'on a observé déjà avec les campagnes de suivi qu'on a eues pendant la phase de construction et puis qu'on continue à mener aujourd'hui — et d'ailleurs, je peux vous faire circuler des images de photos sous-marines qui ont été prises par des plongeurs professionnels, biologistes, sur les structures pendant la campagne de suivi du mois de juin. Donc, la recolonisation est rapide, elle est réelle, on ne dit pas que c'est un impact positif ou négatif, c'est un état de fait — toute structure qu'on installe en mer, qu'on pose en mer, ou une épave qui se crée en mer, ça crée un nouveau milieu, et donc ça s'étudie en fait en termes de composition de peuplement, de biodiversité, et d'intérêt en fait pour le monde marin, que ce soient les habitats benthiques, les fonds marins ou toutes les espèces pélagiques qui y vivent. Et sur la question particulière des mammifères marins, donc pendant la période de construction, il y avait effectivement,

à chaque fois qu'on faisait du battage, des procédures pour faire en sorte d'éloigner les mammifères marins le temps des travaux bruyants, et tout un suivi qui était mis en place pour vérifier qu'on n'avait pas d'animaux dans la zone à risque pendant les travaux. Mais on avait aussi un suivi plus général de la présence de mammifères marins sur la durée, dans un périmètre élargi aussi pendant toute la construction, un suivi qui se poursuit aujourd'hui, et qui nous a montré et qui nous montre encore que les espèces en fait reviennent. Elles reviennent dans la zone où elles étaient présentes auparavant. Alors, je vous parle de ça, on n'a pas encore l'ensemble des résultats, ça va être étudié dans le détail et analysé avec de la donnée statistique, mais en tout cas, en observation déjà opportuniste, on peut constater que ce ne sont pas des zones mortes qui se sont installées — au contraire.

Mme Charlotte Sugliani, Cheffe de projet éolien (EDF)

Si je peux juste compléter aussi sur la connaissance scientifique, en fait, avant, cette démarche de l'étude environnementale et du coup de l'état initial, elle permet d'acquérir une connaissance scientifique qui n'existait pas forcément avant. C'est-à-dire que c'est l'occasion d'aller voir précisément quelle est la faune, la flore, sur le banc de Guérande. Ça a permis notamment des découvertes, par exemple sur la présence de certaines espèces de chauves-souris, qu'on continue à étudier. Et toutes ces connaissances-là qu'on acquiert, elles sont après évidemment partagées de façon publique. On parlait des rapports qui sont en ligne et du coup ça vient d'ouvrir les académiques et les associations comme transnature environnement, et du coup ça vient nourrir les académiques, les associations comme France Nature Environnement. Donc, il y a aussi une opportunité intéressante là-dessus pour la connaissance scientifique.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Est-ce qu'en dehors de ce groupe de scientifiques, vous avez présenté tout à l'heure des réunions avec un groupe de scientifiques associés à des ONG là, est-ce qu'il y a une transparence sur le suivi des mesures d'impact pour le grand public et les citoyens ? Est-ce que ça, ça existe ?

Mme Nathalie Tertre, chef de projet Environnement du parc (EDF)

Oui c'est ce qu'on disait ce matin en fait. Donc, on fait des réunions dans notre gouvernance du projet, on a tout un processus de réunions pilotées par la DREAL, le groupe de travail environnement, au cours desquelles on présente vraiment à un nombre élargi d'associations l'ensemble des suivis qui sont mis en œuvre et les résultats. Les documents sont accessibles publiquement, comme je le disais aussi ce matin, sur le site www.eoliennesenmer.fr. Donc, ils sont accessibles à tous. Nous, après, on essaye d'avoir d'autres communications, d'autres supports de communication sur ces sujets. Parfois, ce sont les bureaux d'études eux-mêmes, les bureaux d'études indépendants qui travaillent pour nous qui peuvent être amenés à communiquer sur certaines des campagnes qu'ils ont pu faire. Mais, oui, cette information est disponible, et certainement pourra être mieux valorisée.

[Intervenant ?]

Peut-être pour compléter parce que là, pour ce parc-là, au niveau national est mis en place ce qu'on appelle un observatoire de l'éolien en mer, qui a justement vocation à rassembler l'ensemble à la fois des études d'impacts et des suivis de l'ensemble des parcs éoliens.

Mireille BOURDON, France Nature Environnement

Une petite intervention par rapport à ce que vous venez de dire. Effectivement, parfois, il y a des actions qui sont menées de protection de l'environnement, voire de compensation, mais qui parfois sont confrontées à certaines incohérences. Alors, je crois que c'est anecdotique, mais c'est assez significatif quand même. Il y a une mesure qui a été élaborée, de compensation, avec Bretagne Vivante sur la protection d'oiseaux marins, entre autres le goéland marin, dont l'effectif a été constaté avec une réduction allant de 40 à 70 % de réduction pour différentes variétés de ces oiseaux, de ces goélands marins. Or, il y a une mesure d'accompagnement, pilotée par EDF Energies Nouvelles, accompagnée bien sûr par Bretagne Vivante, et qui consiste à dératiser entre guillemets, je n'aime pas trop ce terme-là, mais enfin, bon, les îlots où il y a donc des oiseaux marins, et aussi ne pas déranger les Puffins des Baléares quand ils sont dans leur course migratoire. Or, à côté de ça, donc ce sont des mesures bien sûr qu'on accompagne avec beaucoup d'enthousiasme, mais à côté de ça, vous avez, et on est à la Turballe aujourd'hui, mais ce n'est pas que la Turballe. Il y a Le Croisic, mais il y a aussi Lorient, Saint-Brieuc, etc., où les collectivités mettent en place des campagnes de stérilisation des œufs. Alors, d'un côté on essaye de préserver l'oiseau, et de l'autre côté on essaye de détruire. Donc, c'est là où il y a parfois une certaine incohérence, et qu'on fait porter, c'est ce que je disais tout à l'heure, à une activité

en mer, et que d'un côté, il y a le mur de la réalité qui est en face et puis on est en train de détruire ce qu'on est en train de construire de l'autre côté. Première chose.

Deuxième chose, tout à l'heure un intervenant est intervenu par rapport à la filière française — oui, ici, je pense qu'on peut partir de là, il y a une filière française qui se met en place, c'est une bonne chose. Sauf que dans les appels d'offres à venir, dans la mesure où le volet économique est de plus en plus important, notre inquiétude est qu'on refasse les erreurs du passé, c'est-à-dire qu'on fasse venir non plus de l'Europe, mais de pays extra-européens. Et je pense entre autres à la Chine, en pensant entre autres aux mâts des éoliennes, il y avait une filière espagnole — vous m'arrêtez si je me trompe — qui était en place et qui n'est plus, et que dans l'avenir on risque de voir arriver les mâts d'éoliennes de Chine. Et ça veut dire qu'on va retomber encore dans un système qui a malheureusement fait des preuves très négatives. Donc voilà.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Merci. Il nous restait une question qu'on n'a pas abordée, sur la compensation pour les pêcheurs, si vous voulez y répondre directement.

Ion TILLIER, COREPEM

Avec grand plaisir. Merci pour cette question, et c'est important effectivement qu'on puisse collectivement du côté des marins pêcheurs faire œuvre de transparence autour de ça. Avant de parler des différents types de compensation, je veux juste rappeler un truc qui fera le lien avec ma précédente intervention : les compensations, c'est ce qui doit être réduit à la portion la plus congrue possible. Et c'est pour ça qu'il y a un temps de concertation hyper important, pour éviter et réduire en fait les impacts des projets. Parce que le souhait des marins pêcheurs, ce n'est pas de rester à quai, indemnisé ou quoi que ce soit, c'est d'aller bosser en fait. Et ce n'est pas un boulot qu'ils font par hasard. Donc, pour eux, le boulot, c'est important. Donc ça, c'est un préalable.

Ensuite, en termes de types de compensation, il y a deux grands types finalement de compensations qui s'appliquent au secteur de la pêche. Le premier est très directement en lien avec la communauté de pêcheurs impactée par l'implantation d'un projet éolien. À l'intérieur de ce type-là, on trouve des compensations individuelles à l'échelle de chaque entreprise de pêche où on a une perte d'activité générée par les restrictions d'usage en phase travaux. En gros, comme un paysan, s'il y a des travaux, je ne sais pas, d'enterrements de lignes haute tension sur son champ et que c'est un champ de maïs, OK, l'hectare de maïs rapportant tant, la surface étant celle-ci, etc., tel paysan qui a 8283 m² impactés, il y a un prorata qui est fait, et une indemnisation au titre du préjudice mesuré. On a fait exactement la même chose, même s'il n'y a pas de foncier en mer, pour les marins pêcheurs sur ce projet-là. Donc, des évaluations individualisées de préjudice, et des versements du coup réalisés en contrepartie soit de temps d'arrêt indemnisés à terre effectivement, soit de schémas de redéploiement, mais qui n'impactent pas, ou pas trop la collectivité de pêcheurs. Ça, c'est le premier élément sur la communauté de pêcheurs directement touchée.

Le deuxième élément, ce sont des mesures collectives sur la communauté de pêcheurs, pareil, directement touchée. Là, on parle essentiellement de compenser des effets indirects. Par exemple, l'obligation d'emport d' AIS, qui est un système de géolocalisation pour la sécurité et la sûreté des navires, est obligatoire à la pêche au-delà de 15 mètres, d'une longueur de navire de 15 mètres, mais est obligatoire de nuit et par mauvais temps dans le parc éolien pour tous les navires finalement. Ce surcoût indirect lié à l'implantation du projet éolien a été finalement pris en charge par une mesure compensatoire collective, où en gros chaque navire — enfin, ça coûte 2000 euros, un AIS, c'est trois fois rien, mais quand on a 50 navires finalement qui doivent s'équiper, c'est important. Et donc a été pris en charge par une mesure compensatoire financée par PBG.

Le troisième élément, là on est sur du temps long, parce que finalement une fois passée la phase de travaux, il n'y a plus de compensation individuelle, même si des zones restent non accessibles aux activités de pêche, et on parle plutôt de chercher à compenser des effets indirects ou induits sur la filière. Donc, ces zones qui restent inaccessibles, des effets peut-être de modifications de stratégie de pêche qui impacteraient le secteur portuaire, etc. Et c'est en ce sens-là que la loi, par le Code général des impôts et un décret d'application, prévoit une redistribution d'une partie de la taxe éolienne auprès des comités des pêches, au bénéfice collectif des marins pêcheurs — mais là, un collectif plus large que ceux qui sont directement ou même indirectement concernés. Vous avez compris dans ce que disait Mireille qu'une partie de cette taxe est à destination des communes et d'autres organismes, type SNSM, etc., une partie conséquente est à destination des marins pêcheurs — on parle de 35 %, dont

20 % qui reviennent à l'échelon, qu'il soit départemental ou régional. On a communiqué là-dessus récemment, et en toute transparence encore une fois, en date de la semaine dernière, la part 2023 de la taxe a été versée au comité régional des pêches des Pays de la Loire, pour un montant annuel d'à peu près 1,8 million d'euros. Donc, c'est une somme extrêmement conséquente, en toute transparence dans la presse, ici, aucun souci. Ce à quoi ça va servir, c'est un choix qui a été — alors, qui est en partie orienté par la loi, puisque la loi définit que l'utilisation de ces fonds doit se faire au bénéfice du maintien et du développement d'une activité de pêche durable, on est dans ce cadre environnemental et on est dans un cadre de fonds publics avec lesquels on ne peut pas faire n'importe quoi. On ne peut pas financer de nouveaux navires sur des segments de pêche qui sont déjà en surcapacité ou ce genre de choses, pour accroître un effort de pêche — enfin, ça, c'est impossible parce que ce sont des fonds publics. Le choix qui a été fait en région par les marins bêcheurs en Conseil d'administration du comité, c'est de dédier ces fonds à différents axes, financement de projets collectifs sur différents axes. 1) Financer la décarbonation et la performance environnementale des entreprises de pêche. Quand je parle de décarbonation, aujourd'hui, la solution un peu miracle de dire « on a une nouvelle motorisation pour les navires de pêche », donc il n'existe pas, mais il y a du travail de R&D à faire pour pouvoir arriver à avoir des navires qui effectivement ne seraient pas des navires passant des centaines de litres de gasoil/jour pour les [inaudible]. La performance environnementale, c'est le sujet qu'on évoquait aussi en partie tout à l'heure, de l'incidence des activités de pêche sur l'environnement, et notamment sur les habitats benthiques : les filets frottent au fond et peuvent créer de l'abrasion, etc., et même si c'est évalué dans le cadre des évaluations d'incidence Natura 2000, etc., il y a encore beaucoup de progrès à faire là-dessus. Donc ça, c'est le premier axe.

Le deuxième axe, c'est axer sur la promotion des produits de la mer, parce que ça, je ne sais pas si vous l'avez tous en tête, mais en gros, on dit au mois de mai « on ne consomme plus que des produits importés », si on faisait ce petit ratio-là, que vous connaissez sur votre sujet, mais la majorité des produits de la mer qu'on consomme, tous collectivement en France, sont des produits importés. Or, il y a une énorme diversité, ici, de production, et il y a à faire connaître les produits et à faire connaître la manière de consommer ces produits. Ça, c'est un gros volet aussi, pour ancrer cette consommation locale et cette autonomie alimentaire dans le cadre français. C'est le deuxième axe.

Et le troisième axe, c'est le renouvellement à la fois des générations de marins pêcheurs et des outils de production, donc les navires. C'est une activité qui est une activité particulière, comme job, beaucoup d'heures, travail rude, etc., qui peine aujourd'hui à recruter. Et une difficulté dans ce renouvellement simplement des populations, au-delà des entreprises. Malgré tout, c'est un job qui a plein de sens. C'est un job qui a plein de sens, qui ne peut être fait certainement qu'avec de la passion, mais qui a plein de sens parce que l'on contribue effectivement à nourrir les gens, on est dans un environnement qui est — bon, un navire de pêches, c'est bruyant, peut-être que dans quelques années, un navire de pêche électrique le sera moins, mais en tout cas, il y a quand même un élément de connexion avec le milieu qui est particulier et qui mérite d'être en avant. Et c'est le troisième axe, donc, sur lequel on a choisi d'axer l'utilisation des fonds issus de cette taxe.

Donc, voilà pour le schéma de compensation. Encore une fois, en toute transparence, et encore une fois ça va dans la posture qui vous a été développée à plusieurs reprises dans des bribes de parole, de se dire qu'il n'y a pas un marin pêcheur qui ait besoin d'un parc éolien. OK. Bon, une fois qu'on a dit ça, il y a les notions d'intérêt général, il y a plein de choses qui passent quand même dessus. Comment on essaye de tourner une menace en opportunité ? Voilà, eh bien on est dans cette posture-là ici. Franchement, c'est moins le cas partout. Le projet éolien de Saint-Nazaire, vous l'aurez certainement noté, c'est premier, et du coup peut-être que c'est un cas d'école sur lequel on a eu une intelligence collective et puis une maturité aussi territoriale assez exemplaire. Comme je le disais, ce n'est pas le cas partout. Donc, il ne faut pas prendre tout ce qui a été dit aujourd'hui au pied de la lettre, ce n'est jamais qu'un exemple, ce projet éolien, et il faut avoir une très, très grande attention à la manière dont on ne dévie pas de cet exemple-là sur les projets futurs.

Je crois que monsieur voulait poser une question.

Interpellation citoyenne N°11 dans la salle

Juste pour rebondir, est-ce que les pêcheurs, mais aussi les communes, enfin tous les organismes qui vont toucher la taxe auront un devoir entre guillemets de rendre des comptes sur le fléchage chaque année par exemple, remettre une espèce de rapport et dire « on a tant de pourcents vers ci, tant de pourcents vers ça ?

Mireille BOURDON, France Nature Environnement

Non.

Ion TILLIER, COREPEM

Alors, pour les communes je ne sais pas. De notre côté, comme il s'agit de fonds publics et qu'on peut selon l'utilisation tomber aussi sur un régime d'État, etc., on ne va pas rentrer dans la technique — en gros, vu que ce sont des fonds publics, leur utilisation est soumise à un contrôle de l'égalité par l'État, et en ce sens, tout est scanné en fait. Tout est scanné. On ne peut pas dérouter ces fonds.

Mireille BOURDON, France Nature Environnement

Ils ne sont pas fléchés en fait. Il n'y a pas l'obligation de les utiliser pour telle ou telle chose. C'est ce que je disais tout à l'heure. Le SNSM par exemple va toucher de l'argent. Il va toucher 5 % de la taxe. Dans sa mission de sécurité. Bien sûr, si le SNSM achète des tableaux de valeur, de maître, il sera jugé pour ça puisque c'est de l'argent public. Donc, voilà ce qu'il en est. Bon, maintenant, il va avoir aussi l'éolien flottant, donc il va avoir effectivement cette taxe éolienne liée à l'éolien flottant. L'éolien flottant va être beaucoup plus loin des côtes, donc du coup, nous, c'est ce qu'on défend dans la mesure où il sera beaucoup plus loin des côtes, donc il n'y aura pas de visibilité, donc nous, au niveau de FNE, ce qu'on souhaite, c'est que 100 % de la taxe, parce qu'il y aura moins d'impact au niveau de la pêche, 100 % de la taxe aille à l'OFB, piloté par l'OFB. Ce qui ne veut pas dire qu'une partie pourrait ne pas être reversée au milieu de la pêche, mais via l'OFB, et non pas via Bercy, où là, on ne sait pas ce qu'elle va devenir, cette taxe-là. Donc, la taxe aussi va peut-être évoluer dans le temps. On ne sait pas. Pour le moment, elle reste sous la forme actuelle, donc de la zone des 12 000. Donc, c'est de l'argent public, effectivement il y aura un contrôle, forcément, mais il n'y aura pas l'obligation pour l'élu d'améliorer des panneaux ou bien d'isoler ses bâtiments publics — aucune obligation.

Interpellation citoyenne N°11 dans la salle

Ce que je voulais dire, c'était que ça pouvait être intéressant d'avoir un rapport, mais à destination du public, pas de la personne qui va contrôler, de dire "cette année", que ce soit une commune ou autre, de dire "l'argent a servi à financer ces projets-là".

Ion TILLIER, COREPEM

Nous, on a choisi, et c'est ce que je fais ce matin, du coup d'afficher très, très clairement le cadre que les pêcheurs eux-mêmes ont choisi, en plus de ce qui est stipulé dans la loi, de se donner pour l'utilisation de ces fonds. Et en ce sens-là, on fait œuvre de transparence. Ensuite sur les comptes-rendus en fait de l'utilisation, à l'heure actuelle je suis bien incapable de savoir si nous-mêmes, on les communiquera directement, ou si ce sera l'autorité de contrôle qui le fera. Enfin, ça, finalement, réponse dans un an, une fois qu'on aura eu le temps d'en discuter avec l'État.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Je vois l'heure tourner, je suis désolée, c'est toujours un peu frustrant, ces temps d'échanges, on aurait envie de continuer. Il y a encore plein de sujets à aborder, mais je vois le temps tourner, et il faut qu'on libère la salle aussi. Ce que je vous propose, c'est juste de vous dire deux mots sur les autres modalités du débat, pour continuer à poursuivre ces échanges sous différentes formes. Sur le territoire, on sera encore demain matin à Pornic, on passe la matinée à Pornic, sur le marché de Pornic pour discuter avec les habitants. La semaine prochaine, le mardi 5 décembre, on a une réunion publique à Saint-Nazaire, au cinéma de Saint-Nazaire de 19 h à 21 h. Et on a d'autres modalités en ligne, par exemple la semaine prochaine, sur la question de l'éolien, aussi le 7 décembre on a un atelier table ronde en ligne de 2 h 30 sur la question de l'éolien. On poursuit ensuite notre périple dans 10 jours à Brest, puis en janvier on revient ici — enfin, un peu plus loin, à La Roche-sur-Yon. On sera en Bretagne à Saint-Brieuc, Saint-Malo et Lorient pour les mois de janvier, février et mars. Ça, c'est ce qu'il se passe sur les territoires. Après, il y a aussi la possibilité de participer directement en ligne sur notre site internet : vous pouvez poser des questions très spécifiques à la maîtrise d'ouvrage, qui a une obligation légale de vous apporter une réponse détaillée à votre question sous 15 jours ; vous pouvez écrire des cahiers d'acteurs, donc c'est ce dont parlait madame tout à l'heure, une proposition ou un avis, un dépôt d'avis et d'opinion détaillé sur le site. Il y a aussi sur le site un outil participatif qu'on a créé, qui s'appelle "La mer en débat : faites l'expérience !", qui est un outil qui sert à deux choses : à la fois avoir plus de connaissances et à être plus sensibilisé sur les différents thèmes du débat, aujourd'hui on a parlé beaucoup de l'éolien, mais il y en a d'autres aussi, le lien entre la terre et la mer, le lien de la

gouvernance et de la planification, la question du dérèglement climatique, on en a parlé, et puis la question des activités maritimes comme la pêche, mais aussi comme l'extraction minière ou les activités militaires. Donc, voilà, là il y a pas mal de connaissances. Et puis, vous pouvez apporter votre avis en répondant aussi de manière interactive à d'autres avis, d'autres citoyens qui ont déjà participé. Ça semble être un bon début pour participer, sachant que vous pouvez aussi nous interpeller si vous avez des questions plus particulières à la suite de cet échange.

Marion RICHARD, responsable de la mission énergie et changement climatique à la DREAL

Peut-être, parce que vous parlez de maître d'ouvrage, mais je ne suis pas sûre que ce soit clair pour tout le monde dans la salle, peut-être dire deux mots.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Allez-y. En fait, on a fait une présentation dehors à l'accueil, mais on peut la refaire.

Marion RICHARD, responsable de la mission énergie et changement climatique à la DREAL

D'accord, je ne voulais pas, si c'est clair pour tout le monde, mais effectivement, donc, l'originalité de ce débat public, c'est qu'il se situe à la fois – alors, aujourd'hui on a pas mal parlé d'éolien en mer, mais donc très en amont par rapport au développement des futurs projets éoliens en mer, mais il n'est surtout pas du tout axé uniquement sur l'éolien en mer. C'est l'idée d'avoir un débat vraiment commun sur l'ensemble des thématiques qui ont trait à la mer, donc "la mer en débat". Et les maîtres d'ouvrage dans ce débat, c'est l'État et RTE pour la partie raccordement du parc éolien.

Et on a, sur le site de la commission que vous avez cité, ce qui est appelé dans tous les débats publics le dossier du maître d'ouvrage, qui est très complet, que je vous invite aussi à consulter, parce que ça donne... enfin pour tous les sujets qu'on a pu aborder ce matin, une partie des réponses, mais surtout des éléments qui vous permettent de contribuer. L'idée, c'est vraiment d'entendre le public.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

En effet. Pascal, tu voulais ajouter un point ?

Pascal Brerat, membre de la Commission particulière du débat public NAMO

Oui, très rapidement. J'ajouterai peut-être deux ou trois petits éléments. D'une part, c'est un débat qui dure sur cinq mois, un petit peu plus, qui va évoluer. Ce dont parle et ce qu'on évoque prioritairement au début du débat évoluera, sera sans doute différent, parce qu'il va s'enrichir. Et d'ailleurs, il est prévu — ce n'est pas forcément la règle des débats jusqu'à présent — qu'en mars, il y ait une présynthèse de ce qui s'est dit, avant la fin, et qu'on puisse en tenir compte pour ajuster les cahiers d'acteurs, pour que les différents acteurs puissent réagir déjà ce moment-là, avant sa clôture. Donc, c'est quelque chose de particulier. La deuxième chose que je voulais dire, c'est que je vous invite, vu que vous vous intéressez au sujet, de noter la date du 16 mars 2024, parce que le 16 mars 2024, il y aura un grand événement, qui n'est pas complètement défini, national sur le sujet. Donc ça, c'est important. Et la dernière chose que je vous invite à suivre, c'est qu'on va mettre en place un système d'atlas cartographique. Parmi toutes les exigences et les objectifs de la mise à jour des DSF, il y a, à un moment ou à un autre de choisir des zones d'évocation, des sites et des choses comme ça. Ça passe par des systèmes et des outils cartographiques, on va développer un qui pourra être pris en main par le public pour aussi travailler sur sa propre cartographie à partir de tous les éléments de cartographie fournis par tous les acteurs [qui le veulent bien]. Donc, c'est extrêmement important de bien voir ça en fait : les outils en ligne évoluent aussi. Pour le moment, « faites l'expérience ! » a un certain nombre de parcours, prochainement, il nous reste à le valider avec les pêcheurs, il y aura un parcours pêche, il y aura un parcours littoral, etc., qui permet de se poser des questions et d'enrichir sa donnée. Première étape dans un débat public : avoir un maximum d'informations, pour après se construire un avis sur différents sujets. L'idée qu'essaye de développer la Commission nationale du débat public dans cette affaire, c'est bien de donner des moyens qui permettent de se construire son avis. Et puis, pour faire un petit point d'écho à ce qu'a dit la FNE, effectivement, la position de la CNDP, c'est bien, et c'est logique, qu'il n'y a pas de sujets qui sont exclus du débat. Ça ne s'appelle pas « la mer en débat » par hasard, c'est vraiment pour que tous les aspects soient pris en compte. Celui qu'on met en avant en premier, c'est bien la question de la biodiversité et le bon état des milieux marins, on met aussi en évidence qu'avant de mettre de l'éolien, il faut aussi se poser la question « comment est-ce qu'on fait mieux pour mieux cohabiter des activités dans un milieu fragile, qui a un équilibre donné ? », « comment aussi », et ça c'est quelque chose d'un peu nouveau : on va intégrer au sens prospectif dans le débat l'évolution climatique. C'est une chose de faire un état initial comme on sait le faire à date, c'est une autre chose

de prévoir comment cet état initial évoluerait en fonction du changement climatique et des conséquences que ça peut avoir sur les activités humaines. Donc, tous ces sujets-là, n'hésitez pas, si vous allez poser des questions ou quoi que ce soit, à les évoquer. Tout comme le système, les questions des retombées financières font partie évidemment du débat. Ce n'est pas parce que le maître d'ouvrage, l'État ou je ne sais qui, a eu l'idée sur la façon dont les retombées financières fonctionnent que le débat ne doit pas dire « ce serait intéressant par exemple qu'elles soient plus ciblées, plus orientées », etc. Il y a peut-être des outils qui ne sont pas des outils réglementaires, mais des outils conceptuels par exemple, qui sont aussi intéressants. Enfin, il y a des choses, ça fait partie du débat sans problème.

Petite précision sur ce que j'ai écouté et j'arrête là-dessus, sur ERC et sur compensation — c'est un mot qui mérite, et tout à l'heure j'ai bien écouté, c'était très intéressant, et il mérite beaucoup d'attention. C'est une chose, la compensation financière, ce sont des choses de financer certaines activités et de flécher un certain nombre de sommes issues d'un développement de l'éolien vers tels ou tels acteurs parce qu'il y a des points, qui peuvent être des besoins en matière de développement durable, c'est autre chose de faire de la compensation environnementale dans le cadre d'un projet ou quoi que ce soit. Donc, je le dis, parce que je rappelle que c'est flécher et c'est orienté, on évite, si on n'arrive pas à orienter, on réduit, et in fine, si vraiment on n'a pas d'autre solution, on compense. Je ne saurais pas qu'on inverse le système dans les débats : la compensation n'est que le système ultime, et qu'on ne commence pas par dire qu'on va dégager telle ou telle partie et puis on compensera l'impact que l'on aura fait. On essaye d'éviter de faire des compensations. C'était juste pour qu'on ait tous, les idées claires là-dessus.

Mireille BOURDON, France Nature Environnement

Et on rajoute « sobriété »

Pascal Brerat, membre de la Commission particulière du débat public NAMO

Exactement, même si ce n'était pas la *[inaudible]*. En tout cas, je vous remercie de votre intérêt et de votre présence ici. Et surtout, n'hésitez pas aller sur la partie développement informatique, dématérialisée, allez sur les réseaux sociaux, parce que — il y a une chaîne de télé spécifique de la CNDP où vous pourrez retrouver les interventions diverses

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Une chaîne YouTube, pas une chaîne télé.

Pascal Brerat, membre de la Commission particulière du débat public NAMO

Oui, mais enfin, c'est une chaîne télé YouTube. Bon, tu as raison. Ce qui importe c'est qu'on puisse accéder aux interventions filmées des uns et des autres.

Clémence Leblanc, membre du secrétariat général NAMO

Merci beaucoup, merci pour votre accueil aussi ici. Et puis, on vous libère. Et je pense qu'il va falloir que vous nous guidiez jusqu'à la sortie.